

Rapport N° 260

PQ Vallon du Cossy

Demande de crédit de CHF 1'477'000.- (HT) pour l'extension des réseaux d'eau potable et de défense incendie, de gaz, d'électricité et d'éclairage public en vue de la construction du quartier « Vallon du Cossy ».

Demande de crédit de CHF 200'000.- (HT) pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement.

Nyon, le 8 avril 2016

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner le préavis No 260 s'est réunie mercredi 6 avril 2016 aux Services industriels de Nyon. Elle était formée de Mme Chiara MONTECCHIO et MM Yves FÉLIX, Robert JENEFSKY, Jean-Claude MERMILLIOD (rapporteur), Olivier MONGE (président), Sacha SOLDINI, Olivier TRIPET et Bernhard WILLI.

La Municipalité était représentée par MM Claude DUPERTUIS, Municipal, et Thierry MAGNENAT, chef de service. Les commissaires les remercient pour leurs explications et les réponses aux questions posées.

Introduction

Ce préavis fait suite à l'acceptation du plan de quartier « Vallon du Cossy » par le Conseil dans la séance du 11 novembre 2013 (préavis No 128/2013). La convention signée entre les propriétaires et la Commune est très claire sur la question du transfert des chemins privés à la Commune et sur les travaux que celle-ci doit entreprendre concernant les infrastructures (réseaux d'eau, de gaz d'électricité, ainsi que l'éclairage public).

La durée de réalisation du quartier est estimée à environ 20 ans, les premiers travaux (trois immeubles) ont démarré au printemps 2016. Il est donc nécessaire de réaliser en même temps les infrastructures correspondantes.

Les plans ont été faits pour l'ensemble du quartier, mais les travaux ne seront réalisés qu'au fur et à mesure de la construction des nouveaux immeubles et du transfert à la Commune des chemins privés.

Les montants sont donnés selon les prix actuels, mais il y a une part d'incertitude concernant les coûts réels dans 20 ans, selon l'évolution du coût des travaux au cours du temps.

Discussion et questions

- **Soumissions pour les travaux** : Les SI de Nyon effectuent en début d'année un appel d'offre pour le génie civil, pour des travaux types, avec comme conditions de pouvoir intervenir 24h/24 et 365 jours par an en cas de problème urgent, par exemple rupture de conduite. Les travaux de génie civil pourront donc être effectués par les entreprises sélectionnées. D'autre part, les SI se chargeront en interne d'une grande partie des travaux.
- **Eclairage du quartier** : les mâts choisis correspondent à ceux utilisés habituellement en ville. Ceci dans une optique de rationalisation, notamment de l'entretien.
- **Fibre optique** : les tubes seront posés, prêts à recevoir les fibres quand cela sera nécessaire.
- **Station de transformation électrique** : l'installation d'une telle station dans le quartier est nécessaire vu l'augmentation du nombre d'habitants prévus. Elle est dimensionnée en fonction des besoins de puissance correspondant au nombre de logements final.
- **Conduite de gaz** : le gaz est installé systématiquement car il tend à remplacer de plus en plus le mazout, avec au moins deux avantages : la combustion du gaz produit moins d'émission de CO2 que celle du mazout et il n'y a pas besoin de citerne de stockage.
- **Entretien des conduites d'eaux usées** : le chemisage consiste à placer un revêtement à l'intérieur des tuyaux qui assure l'étanchéité des zones endommagées.
- **Servitudes** : Il n'y a pas besoin de négocier des servitudes nouvelles pour ce travail d'entretien, vu que les conduites sont déjà en place. Pour les autres types de servitudes existantes (par exemple les servitudes de passage), la convention prévoit qu'elles seront adaptées au fur et à mesure de la délivrance des permis de construire.

Conclusions

Suite à la discussion, la commission unanime, satisfaite par les réponses reçues aux questions posées, recommande d'accepter le préavis No 260 en vue de réaliser les infrastructures nécessaires au développement du quartier « Vallon du Cossy ».

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 260 concernant des demandes de crédit pour l'extension des réseaux d'eau potable et de défense incendie, de gaz, d'électricité et d'éclairage public ainsi que pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement en vue de la construction du quartier « Vallon du Cossy »,
- ouï** les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder un crédit de CHF 1'677'000.- (HT) à la Municipalité pour la réalisation des réseaux structurants d'eau potable et de défense incendie, de gaz, d'électricité et d'éclairage public ainsi que la réhabilitation des réseaux d'assainissement en vue de la construction du PQ « Vallon du Cossy ». Ce montant pourra être indexé, sous réserve d'un développement défavorable de l'indice des prix de la construction, dans les années qui verront la construction du plan de quartier ;
2. que ce crédit se décomposera comme suit :
 - a. un montant de CHF 340'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau d'eau potable et de défense incendie sera porté au compte du Service des eaux et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans ;
 - b. un montant de CHF 270'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau de gaz sera porté au compte du Service du gaz et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans ;
 - c. un montant de CHF 788'000.- (HT) pour les travaux sur les réseaux basse et moyenne tensions ainsi que sur le poste de transformation sera porté au compte du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 30 ans ;
 - d. un montant de CHF 79'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau d'éclairage public sera porté au compte du Service de l'électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services Industriels. Dépenses amortissables en 20 ans ;
 - e. un montant de CHF 200'000.- (HT) pour les travaux du Service des travaux et environnement relatifs aux réseaux d'assainissement, y compris les honoraires d'ingénieurs, à comptabiliser sur le compte N° 9143.12 – Station d'épuration et collecteur d'égouts, dépenses amortissables en 30 ans ;
3. qu'un montant estimé à CHF 612'000.-, basé sur les surfaces de plancher projetées et prélevé sur le fonds de réserve N° 9282.57 – *PQ Vallon du Cossy*, viendra en diminution du crédit demandé.

La Commission :

Mme
MONTECCHIO Chiara
MM
FÉLIX Yves
JENEFSKY Robert
MERMILLIOD Jean-Claude (rapporteur)
MONGE Olivier (président)
SOLDINI Sacha
TRIPET Olivier
WILLI Bernhard